

▪ Tarifs 2022

Secteur Enfance (centre de loisirs) :

Quotient familial	Journée avec repas		Journée sans repas		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS
< ou = 730 €	10,45 €	15,45 €	7,25 €	12,25 €	7,10 €	12,10 €	4,00 €	9,00 €
De 731 à 900 €	10,85 €	15,85 €	7,65 €	12,65 €	7,60 €	12,60 €	4,50 €	9,50 €
De 901 à 1100 €	12,25 €	17,25 €	9,10 €	14,10 €	9,15 €	14,15 €	5,95 €	10,95 €
De 1101 à 1400 €	14,85 €	19,85 €	11,70 €	16,70 €	11,75 €	16,75 €	8,55 €	13,55 €
De 1401 à 1800 €	17,45 €	22,45 €	14,30 €	19,30 €	14,35 €	19,35 €	11,15 €	16,15 €
> ou = 1801 €	19,60 €	24,60 €	16,35 €	21,35 €	16,40 €	21,40 €	13,30 €	18,30 €

Secteurs Jeu et Jeunesse : Adhésion valable 1 an à partir de la date anniversaire.

	CCPS	HORS CCPS
Ludothèque de Sommières (dès 3 ans)	5€ / famille	20€ / famille
Espace jeunes de Sommières 11-17 ans	15€ / enfant	20€ / enfant

Animations 11-17 ans : tarifs selon activités durant les vacances scolaires

▪ Documents à fournir (photocopies)

- Vaccins (diphtérie, tétanos, poliomyélite),
- Assurance responsabilité civile (doit apparaître le nom et prénom de l'enfant et la période de validité),
- Justificatif de l'organisme qui verse les prestations familiales (CAF, MSA, SNCF, RATP, Caisse Maritime, ...) **ou** bulletin de salaire du père et /ou de la mère pour déterminer le régime d'appartenance,
- Autorisation d'accès CAFPRO **ou** :
 - Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition, (ou les 3 derniers bulletins de salaires, bordereau Assedic, RSA, allocation parentale, ...)
 - Attestation de paiement ou de non-paiement de l'organisme qui verse les prestations familiales (CAF, MSA, SNCF, RATP, Caisse Maritime, ...).
- Aides aux temps libres de la CAF du Gard (*pour les ayants droits*)

▪ Horaires d'accueil (centre de loisirs)

- **De 7h30 à 9h30** : le matin
- **De 11h45 à 12h** : le matin sans repas ou l'après-midi avec repas (11h30 pour les 3-4 ans)
- **De 13h30 à 14h** : le matin avec repas ou l'après-midi sans repas
- **De 16h30 à 18h30** : le soir

▪ Délais d'annulation (centre de loisirs)

Toute annulation doit être effectuée **3 jours avant** (week-end et jours fériés non compris).

Toute inscription non annulée dans les délais ou non justifiée, sera facturée à **hauteur de 100%** du prix de la journée due par la famille.

Obligation de transmettre impérativement le certificat médical avant la facturation du mois pour justifier de l'absence.

▪ Horaires secrétariat :

Semaines scolaires : **Mardi, jeudi et vendredi** : 13h30 / 17h30 et **Mercredi** : 9h / 12h - 14h30 / 18h30

Vacances scolaires : **Du lundi au vendredi** : 9h / 12h - 14h30 / 18h30